



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le 16 mars 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026	Nombre de membres présents : 10
Date d'affichage : 16 mars 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 11

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Fabien BOURON Thierry COUESNON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Carine PETITPAS Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc Minh VO-HA		Jennifer DAMON (Pouvoir donné à Patrice SCHLEMER)

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry COUESNON

N° : 2026/3/9

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 50% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE, (11 voix **POUR**) à l'unanimité d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

**Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Monique GEORGE**

